

Communiqué de presse du 12 novembre 2019

**LE CTIP ET SES ADHÉRENTS S'ENGAGENT EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE DE LA RÉFORME DU « RESTE À CHARGE ZÉRO »**

**À l'issue de la deuxième réunion du comité de suivi de la réforme du « 100% Santé » qui s'est tenue le vendredi 8 novembre, le CTIP et ses adhérents ont renouvelé leur soutien à ce nouveau dispositif fondamental pour la santé des Français.**

*« Nous sommes pleinement engagés dans la réussite de cette réforme qui vise à améliorer l'accès pour tous à des soins de qualité tout en réduisant le reste à charge », a déclaré Djamel Souami, Président du CTIP.*

Dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, le « 100% Santé » sera déployé dans l'optique et le dentaire avec des paniers de soins accessibles en reste à charge zéro. La réforme apportera une véritable amélioration à notre système de santé, en particulier pour les salariés les plus modestes et leur famille. Sa réussite dépend de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes : assurance maladie obligatoire, complémentaires santé, professionnels de santé, industriels du secteur...

Les institutions de prévoyance assumeront pleinement leur part. D'ailleurs, au cours des dix dernières années, le montant des prestations qu'elles ont versées s'est accru plus rapidement que le niveau des cotisations perçues. Historiquement tournées vers les besoins des entreprises et des branches via le contrat collectif, elles ont toujours œuvré en faveur d'une couverture santé de qualité à moindre coût, en s'engageant notamment dans l'accompagnement social et l'aide à l'accès aux soins.

Aussi, les institutions de prévoyance poursuivront leur effort dans le cadre du « 100% Santé ». Aucune augmentation spécifiquement liée à la réforme n'interviendra en 2020.

**À PROPOS DU CTIP**

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent 13 millions de personnes, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 39 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

**Contact presse**

**Miriana Clerc**  
Tél. : 01 42 66 92 58  
Courriel : [clerc@ctip.asso.fr](mailto:clerc@ctip.asso.fr)  
[www.ctip.asso.fr](http://www.ctip.asso.fr)